

Mercredi 6 novembre 2024

Sécurité : la Ville crée un nouveau poste de police municipale à St-Sever et demande une action beaucoup plus forte de l'Etat

La sécurité est une mission de l'Etat. Les communes n'ont pas les moyens (ni juridiques, ni financiers) pour affronter seules les trafiquants (par exemple, la police municipale ne dispose pas des pouvoirs judiciaires lui permettant de procéder à des enquêtes ni d'enregistrer des plaintes). Pour autant, depuis 2020 la Ville de Rouen a fait de la tranquillité publique sa priorité : triplement du nombre de caméras de vidéo-protection en 4 ans (42 en 2020, 111 aujourd'hui, 126 d'ici 2025) ; recrutement de 11 policiers municipaux supplémentaires (+20%) et création d'une brigade de nuit ; création d'un équipage cynophile ; équipement en vélos et motos électriques ; présence renforcée sur plusieurs quartiers, notamment Saint-Sever ; mise en œuvre début 2025 de la vidéo-verbalisation. La Ville va plus loin aujourd'hui, avec la création d'un nouveau poste de police municipale dans un local commercial au 127 rue Saint-Sever. Mais elle en appelle à une action beaucoup plus forte de l'Etat en matière de police et de justice

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, Kader CHEKHEMANI, Adjoint au Maire en charge de la Tranquillité publique et Frédéric MARCHAND, Adjoint au maire en charge de la rive gauche : « La sécurité publique relève de l'Etat, la Ville ne peut se substituer à lui car elle n'en a ni la compétence juridique ni les moyens financiers. Depuis le début de ce mandat nous faisons le maximum à notre échelle municipale. Nous allons plus loin aujourd'hui avec l'ouverture d'un nouveau poste de police municipale à Saint-Sever. Nous tenons à saluer l'engagement exemplaire de nos policiers municipaux dans leur métier au quotidien.

Depuis 2020 nous ne cessons d'alerter sur le manque de moyens nationaux de police et de justice. Les promesses n'ont pas été tenues. Nous attendons et demandons toujours un renforcement des moyens de la police nationale à Rouen et sur notre agglomération, avec par exemple la création d'une brigade spécialisée de terrain (BST) à Saint-Sever, comme il en existe dans les quartiers dits de reconquête républicaine. Nous demandons aussi plus de moyens pour rénover enfin la prison Bonne Nouvelle, et pour soutenir les associations de prévention et d'éducation dans les quartiers prioritaires.

Nos concitoyens ont le droit de vivre en sécurité. La Ville de Rouen prend toute sa part et est au rendez-vous. Nous demandons que l'Etat, la police et la justice nationale le soient aussi. »

La création d'un poste de police municipale sur le quartier Saint-Sever s'inscrit dans le prolongement des actions de la Ville pour la tranquillité publique. Ce local sera situé au 127 rue Saint-Sever. Anciennement enseigne TCHIP COIFFURE, il a été préempté par la Métropole. Il est traversant entre les rues Saint-Sever et Lafayette.

En plus des moyens municipaux supplémentaires qui seront déployés, la police nationale y mettra à disposition à temps partiel un policier national (agent de police judiciaire), en capacité d'enregistrer des plaintes.

Voici le bilan des actions de la ville en matière de tranquillité publique :

La brigade de nuit est en place depuis avril 2023. Pour la mettre en place, il a fallu recruter 11 policiers municipaux (+ 20% des effectifs), ce qui porte le total de policiers municipaux à Rouen à 65 agents.

Au 1er semestre 2024, les interventions de la brigade de nuit ont permis 63 interpellations dont 13 pour des faits de violences volontaires, 6 pour des dégradations sur l'espace public, 23 pour Ivresse Publique, 15 pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique, 3 pour des affaires de stupéfiants.

230 procès-verbaux ont été dressés par la brigade de nuit pour des infractions routières, des tapages chez des particuliers, de la vente d'alcool à emporter après 22h, des nuisances sonores diverses etc. 128 interventions chez des particuliers.

Parmi les faits marquants pour la brigade de nuit : assistance à victime de violences intrafamiliales, interventions pour des vols avec violence, interventions lors de plusieurs rixes, interpellations de voleurs à la roulotte (en baisse de 3,85% sur les 9 premiers mois de l'année par rapport à la même époque en 2023) ...A noter une présence pérenne rive gauche la nuit jusqu'à 3 h du matin.

L'équipage cynophile est en place et a effectué ses premières vacances.

La vidéo-protection : 111 caméras à ce jour. Pour mémoire, 42 caméras en juillet 2020 au début du mandat. D'autres sont encore à venir sur le programme de déploiement 2024, en cours. 15 nouvelles caméras seront installées d'ici la fin du premier trimestre 2025. A ces caméras s'ajoutent celles du poste central de régulation du trafic (PCRT). La police nationale peut accéder directement au réseau des caméras de la ville.

La vidéo-verbalisation : les autorisations préfectorales sont accordées. Des panneaux de signalisation ont été mis en place ces dernières semaines. A partir de début 2025, le système sera en place et opérationnel. L'objectif est avant tout de dissuader les automobilistes de se mettre en infraction et de constituer un danger pour les plus vulnérables des usagers de la route au premier rang desquels figurent les piétons et les cyclistes. Seront particulièrement visés les stationnements sur trottoirs, sur passages protégés, sur pistes cyclables notamment.

Motos électriques : 5 motos électriques ont été livrées et sont opérationnelles au sein des brigades de roulement. Au menu : visibilité des équipages, meilleures possibilités d'intervention, plus de sécurité dans les positionnements afin de lutter contre les infractions routières notamment les excès de vitesse, possibilités d'ouvrir des défilés lors de manifestations récréatives, sportives et culturelles, véhicules non polluants, discrets, permettant d'intervenir dans des rues plus étroites et aussi en secteur piétonnier et/ou sur les quais bas RD et RG.

Présence sur le quartier Saint-Sever : La police municipale assure une présence quotidienne du lundi au samedi sur le quartier Saint-Sever de 14h à 20h ; un équipage de la brigade de nuit (5 nuits par semaine) prend la relève jusqu'à 3h du matin.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une coopération renforcée avec la Police nationale, avec laquelle sont organisées régulièrement des opérations communes, ainsi qu'un groupe de partenariat opérationnel (GPO), permanent et régulier. Ce travail partenarial se matérialise aussi au travers du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Comparaison du nombre de caméras de vidéoprotection par commune

	Nombre de caméras	Nombre d'habitants	Nombre de caméras/ 100 000 hab
Orléans	300	116 617	257
Le Havre	370	166 058	223
Rouen (Métropole + Ville)	249	114 083	218
Marseille	1 600	873 076	183
Reims	300	179 380	167
Rouen (Ville seule)	171 caméras (pour 111 points d'implantation)	114 083	150
Montpellier	381	302 454	126
Toulouse	585	504 078	116
Lyon	571	522 250	109
Nantes	330	323 204	102
Bordeaux	215	261 804	82
Grenoble	118	157 650	75
Caen	72	108 200	67
Rennes	143	225 081	63
Dijon	100	162 650	61
Lille	120	236 710	50